



Dispositif de sécurité des clients du Groupe



ODDO ET CIE

Oddo et Cie a obtenu le statut de banque en février 2007.

Le Groupe a réalisé 330 millions d'euros de produit net bancaire en 2007 et compte plus de 800 collaborateurs.

Il apporte à ses clients une connaissance approfondie des entreprises françaises et européennes et son expertise des marchés.

Il s'organise autour de deux grands métiers :

la Banque d'Investissement et la Gestion d'Actifs.

La Banque d'Investissement comprend Oddo Securities (intermédiation), Oddo Commodities (intermédiation de métaux et fourniture complémentaire d'électricité) et Oddo Corporate Finance (fusions et acquisitions, introductions en Bourse, ingénierie financière).

La Gestion d'Actifs regroupe Oddo Asset Management, Oddo Banque Privée (conseil et gestion de patrimoine privé) et Oddo Services (tenue de compte conservation).

Le Groupe offre des garanties de sécurité à ses clients grâce à :

- 1. Une politique de contrôle interne rigoureuse**
- 2. Une situation financière saine**
- 3. Des garanties légales renforcées par nos pratiques de gestion de trésorerie**
- 4. Un encadrement de la commission bancaire et de l'AMF.**



La bonne maîtrise
des risques
du Groupe
est fondée sur une
gouvernance claire
et une direction
des risques
proactive.

1. UNE POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE RIGOUREUSE

La Gouvernance

Les instances de gouvernance du Groupe se composent d'un Comité Exécutif, d'un Collège de la Gérance et d'un Conseil de Surveillance :

- **Le Comité Exécutif** a la responsabilité du management opérationnel du Groupe. Il est composé de :
 - **Philippe Oddo**, Associé Gérant Oddo et Cie
 - **Laurent Mignon**, Associé Gérant de Oddo et Cie, Président Oddo Asset Management, Président du Conseil de Surveillance Oddo Corporate Finance
 - **Tarak Achiche**, Directeur Exécutif des Opérations
 - **Dominik Belloin**, Associé Gérant Oddo Corporate Finance
 - **Grégoire Charbit**, Gérant de Oddo et Cie, Directeur des Ressources Humaines, Directeur du Corporate Development
 - **Guy de Leusse**, Responsable Fonctions Supports Oddo et Cie
 - **François Levé**, Directeur Financier du Groupe
 - **Hugues Morin**, Responsable Oddo Options
 - **Jean-Philippe Taslé d'Héliand**, Directeur Général Délégué Oddo Asset Management
 - **Charles-Henri de Trédern**, Gérant Oddo et Cie, Responsable Oddo Securities
 - **Richard Tuffier**, Responsable Fixed Income Oddo Securities.
- **Le Collège de la Gérance** a pour mission de piloter les résultats du Groupe et de prendre toutes les décisions impliquant la responsabilité des gérants. Il est composé de Philippe Oddo, Laurent Mignon, Grégoire Charbit et Charles-Henri de Trédern, assistés de François Levé. Les deux associés gérants, Philippe Oddo et Laurent Mignon, sont responsables sur leurs biens personnels.

Le Contrôle Interne du Groupe s'articule autour de deux dispositifs :

 - **le Contrôle Permanent**, qui a pour mission de réaliser au quotidien les contrôles nécessaires au bon fonctionnement des activités de la banque, sous la responsabilité de Laurent Mignon ;
 - **le Contrôle Périodique**, qui a pour objectif de s'assurer de la bonne application des décisions de la Direction Générale, du bon fonctionnement et de la sécurité des activités du Groupe et d'analyser l'efficacité de notre dispositif de contrôle permanent ; il est sous la responsabilité de Philippe Oddo.
- **Le Conseil de Surveillance** est composé de :
 - **Jean-Pierre Pinatton**, Président du Conseil de Surveillance Oddo et Cie, Membre du Collège de l'AMF et du CECEI
 - **Benoît d'Angelin**, Managing Director au sein de Centaurus Capital
 - **Gérard Barbot**, Associé GB Conseil
 - **Eric Bourdais de Charbonnière**, Président du Conseil de Surveillance Michelin
 - **Antoine Jeancourt-Galignani**, Président du Conseil d'Administration Gecina
 - **Arnaud Leenhardt**, Président d'Honneur Vallourec
 - **Jean-François Lequoy**, Responsable de l'Unité Métiers AGF
 - **Pier Riches**, Directeur Général Adjoint Groupe AGF
 - **Pierre Vaillaud**, Membre des Conseils d'Administration Technip et Total.

Le Comité des Comptes et du Contrôle interne assiste le Conseil de Surveillance dans l'analyse des comptes, des informations financières et du contrôle interne du Groupe. Il est composé de Gérard Barbot, *Président*, Pier Riches et Pierre Vaillaud.

La Direction des risques

Rattachée directement à Laurent Mignon, elle a pour mission de s'assurer :

- de l'existence et du respect d'un cadre qui permet de mesurer les risques de marché, de contrepartie et opérationnel sur l'ensemble des activités du Groupe,
- du suivi des actions menées pour réduire les risques lorsque cela est nécessaire et de la diffusion des bonnes pratiques au sein du Groupe,
- de la communication quotidienne et périodique à la Direction Générale, au Conseil de surveillance, au Comité des Comptes et du Contrôle interne et aux autorités de supervision bancaire (Commission Bancaire, etc.) d'un reporting des risques encourus par le Groupe.

La Direction des risques anime également une filière qui englobe tous les aspects du risque et de la conformité, pour l'ensemble des entités du Groupe, permettant une vision transversale et consolidée.

2. UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINE

Chiffres clés

Produit net bancaire au 31 décembre 2007 : 330 millions d'euros

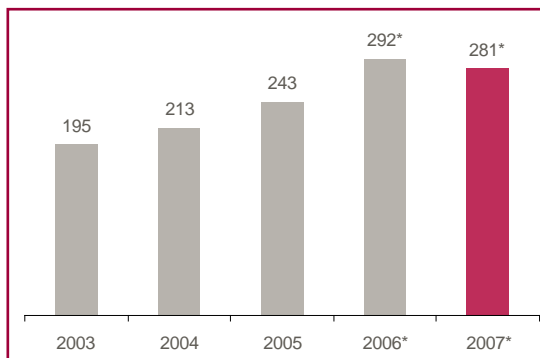
Encours sous gestion au 30 juin 2008 : 18 milliards d'euros

Nombre de collaborateurs au 30 juin 2008 : 805

Résultat net consolidé du Groupe en 2007 : 7 millions d'euros

Fonds propres

Le groupe dispose de fonds propres consolidés après distribution de 281 millions d'euros au 31 décembre 2007.



* normes IFRS

Ratios financiers du Groupe

Sur le plan réglementaire, le Groupe est soumis aux ratios de solvabilité en normes Bâle II et de liquidité. Nos ratios sont 3 fois supérieurs aux exigences minimales ce qui place le groupe Oddo très au dessus des établissements bancaires européens.

- Ratio de solvabilité⁽¹⁾ au 30 juin 2008 : 285%
- Ratio de liquidité⁽²⁾ au 31 août 2008 : 345%

En effet, la vocation du Groupe n'est pas d'engager son bilan auprès des entreprises mais d'être un spécialiste des marchés en agissant essentiellement en tant que prestataire de services. Nous n'offrons pas d'activité de crédit aux entreprises, ce qui nous permet de ne pas engager nos fonds propres sur le long terme. Contrairement aux pratiques de place, notre politique de refinancement exclut l'appel à des fonds maison.

Notation

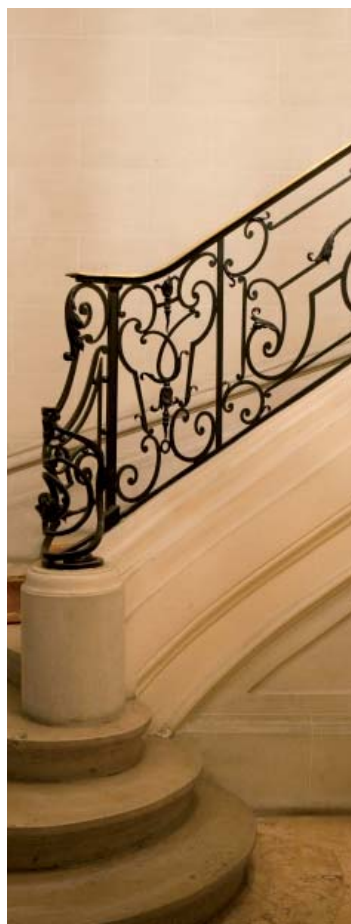
Oddo et Cie bénéficie de notes de crédit attribuées par les deux agences de notation Moody's et FitchRatings dans la catégorie investment grade⁽³⁾.

- Fitch : BBB+ (Long Terme) F2 (Court Terme)
- Moody's : Baa2 (Long Terme) P3 (Court Terme)

(1) La solvabilité est le fait de pouvoir assurer l'avenir à relativement long terme sans se trouver en défaut de paiement. C'est aussi la capacité d'une entreprise à répondre à ses échéances financières, à tout moment.

(2) La liquidité est le fait de pouvoir couvrir les échéances immédiates

(3) Les "investment grade" correspondent aux notations des agences de rating situées entre AAA et BBB-. Ils correspondent à un niveau de risque faible.



3. DES GARANTIES LÉGALES RENFORCÉES PAR NOS PRATIQUES DE GESTION DE TRÉSORERIE

• Les titres de la clientèle (actions, obligations, FCP, SICAV)

Les titres en dépôt dans les banques en France sont concrètement conservés à la banque centrale de dépôt des titres Euroclear-France et isolés sur un compte spécifique. Il n'y a donc aucun risque de confusion possible entre les titres propriété des banques et les titres appartenant à leurs clients. Les portefeuilles quelque soit leur montant sont donc protégés contre toute utilisation par l'établissement financier dépositaire, sauf accord express du client.

• Les espèces de la clientèle

La politique interne du Groupe est de suivre au quotidien les emplois de trésorerie et d'assurer la couverture intégrale des dépôts en espèces de nos clients par des emplois réglementés afin que les avoirs de nos clients puissent être intégralement remboursés à la première demande.

• Le Fonds de Garantie des Dépôts

Créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, ce fonds a pour mission principale d'indemniser les déposants dans certaines conditions et se compose en particulier de deux garanties :

- une garantie des espèces à hauteur de 70 000 euros ;
- une garantie titres à hauteur de 70 000 euros de titres manquants.

Son action, en coordination avec celles de la Commission Bancaire, est donc une composante de la sécurité du système bancaire français confortant, en cas de nécessité, la confiance des déposants dans la qualité d'ensemble de ce système.

Philippe Oddo est membre du conseil de surveillance du Fonds de Garantie.



4. UN ENCADREMENT DE LA COMMISSION BANCAIRE ET DE L'AMF

Le rôle de la Commission bancaire

Organe collégial présidé par le Gouverneur de la Banque de France, la Commission bancaire est chargée de contrôler le respect par les banques des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés (article L613-1 du Code monétaire et financier).

Elle veille également à la qualité de leur situation financière et au respect des règles de bonne conduite de la profession.

La mission de la Commission bancaire est principalement de veiller à la sécurité des dépôts du public et à la gestion rentable et prudente du système bancaire. La Commission bancaire est aussi chargée de veiller au respect de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La Commission bancaire participe en outre activement, en France et au niveau international, à la préparation des règles prudentielles ainsi qu'aux réflexions et travaux relatifs à la stabilité financière. Les règles prudentielles ont été instituées au fil du temps : elles ont fait ou font l'objet d'une harmonisation mondiale (Comité de Bâle) et européenne (Comité européen des superviseurs bancaires).

Une coordination étroite existe avec les autres autorités bancaires, notamment avec le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, chargé de délivrer les autorisations aux établissements (autres que les sociétés de gestion de portefeuille), avec l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles dont le Président de la Commission bancaire est membre de droit et avec l'Autorité des marchés financiers.

Le rôle de l'AMF

Créée par la loi n° 2003-706 de sécurité financière du 1^{er} août 2003, l'Autorité des marchés financiers est issue de la fusion de la Commission des opérations de bourse (COB), du Conseil des marchés financiers (CMF) et du Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF).

Ce rapprochement a pour objectif de renforcer l'efficacité et la visibilité de la régulation de la place financière française.

L'Autorité des marchés financiers est un organisme public indépendant, doté de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, qui a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers et tout autre placement donnant lieu à la distribution d'instruments financiers dans le public ;
- à l'information des investisseurs ;
- au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

Elle apporte son concours à la régulation de ces marchés aux échelons européen et international.

En tant que
banque,
le Groupe
Oddo voit son
fonctionnement
encadré par ces
deux institutions.

Les métiers du Groupe

Banque d'investissement

- **ODDO SECURITIES**
 - Recherche / Analyse
 - Intermédiation
- **ODDO CORPORATE FINANCE**
 - Fusions / Acquisitions
 - Conseil en financement
 - Corporate Broking
 - Gestion des risques (taux, devises)
- **ODDO OPTIONS**
 - Tenue de marché
 - Intermédiation
- **ODDO COMMODITIES**
 - **Oddo Metals**
Négoce de métaux non ferreux au service de l'industrie
 - **KalibraXE**
Fournisseur européen complémentaire d'électricité

Gestion d'actifs

- **ODDO BANQUE PRIVÉE**
 - Gestion sous mandat / Gestion conseillée
 - Ingénierie patrimoniale
 - Crédit et assurance vie
- **ODDO ASSET MANAGEMENT**
 - 120 supports d'investissement en gestion collective (Sicav, FCP, mandats, fonds dédiés, etc.)
 - 10 pôles de compétences spécialisés
- **ODDO SERVICES**
 - Tenue de compte conservation
 - Dépôt et valorisation OPCVM



ODDO ET CIE

Société en commandite par actions au capital de 60 000 000 €
Banque agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement - RCS 652 027 384 Paris
12, boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 - France - Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - Fax. : 33 (0)1 44 51 85 10
www.oddo.fr